

Retour d'expérience 1 - Concevoir une planification énergétique, l'exemple de la Communauté de communes de l'Estuaire

La planification énergétique locale a pour objectif de proposer une stratégie qui vise à renforcer le recours aux ressources énergétiques locales. Il s'agit d'éclairer les décideurs sur les données énergétiques du territoire, d'estimer les potentialités en matière de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie.

Pourquoi ?

La question de l'énergie ne se pose plus seulement en termes de centralisation et de décisions nationales, il s'agit aujourd'hui d'une préoccupation de tous (acteurs économiques, collectivités, citoyens, etc.). Chacun à son niveau prend conscience qu'il a les moyens d'agir pour devenir non plus observateur, mais acteur du développement énergétique de son territoire.

Quand ?

Maintenant !! Il est temps d'agir sur cet enjeu au même titre que l'environnement, l'action sociale, la gestion des déchets, l'eau, etc. Ces thématiques ne sont d'ailleurs pas déconnectées de la question de l'énergie, mais intimement liées lorsque l'on aborde l'utilisation des ressources locales, la précarité énergétique, l'hydroélectricité. La démarche de planification énergétique ne nécessite pas de prérequis et peut être envisagée même si la collectivité n'a pas encore abordé ce sujet. Il est tout particulièrement intéressant de coupler cette démarche lors de la révision du PLU intercommunal ou du SCoT ou l'inscription dans une démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive) : cela permet d'alimenter les documents de planification avec une stratégie de déploiement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

Pour répondre à quels besoins ?

Augmenter la part de production d'énergies renouvelables dans le but d'accroître l'indépendance énergétique du territoire. Maîtriser les données énergétiques afin d'agir en conséquence de manière globale (action sur les ménages en précarité énergétique, plan solaire, etc.) et de manière ciblée (identification de zones à enjeux pour le développement d'un réseau de chaleur, mise en place d'ombrières photovoltaïques, installation d'une unité de méthanisation, etc.).

A quelle échelle ?

Le plus petit échelon pertinent est la communauté de communes. D'autres échelles territoriales sont également pertinentes pour ce type de démarche : communauté d'agglomération, Parc Naturel Régional ou encore Département. De l'échelle dépendront la nature et l'étendue des actions au regard des prérogatives.

Quels avantages ?

- › Valoriser les ressources locales
- › Augmenter l'indépendance énergétique territoriale
- › Créer ou développer des activités locales (emplois)
- › Diminuer les émissions de gaz à effet de serre
- › Améliorer ou préserver la qualité de l'air, de l'eau...

Quelles conditions de réalisation ?

- › Recueillir certaines données parfois difficiles à acquérir
- › Identifier les enjeux énergétiques, trop souvent délaissés au profit d'autres critères
- › Mobiliser les acteurs du territoire

Étapes pour une planification énergétique

Phase 1 – État des lieux

- › Evaluation des actions engagées, caractéristiques du territoire, contexte énergétique local, évolution des besoins énergétiques en lien avec les perspectives socio-démographiques.



Phase 2 – Profil énergétique du territoire

- › Bilan de la production d'énergie (conventionnelle et renouvelable)
- › Bilan des consommations d'énergies
- › Etude des potentialités en matière d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie



Phase 3 – Plan d'actions

- › Scénarios pour le développement d'un projet énergétique
- › Plan d'actions pluriannuel à l'horizon 2020
- › Définition des indicateurs de suivi



Facteurs de reproductibilité

Le succès d'un tel projet repose sur plusieurs facteurs :

- › Connaissance et disponibilité des ressources locales.
- › Engagement d'une action publique en faveur du projet dans un objectif d'adaptation aux changements climatiques.
- › Si possible, présence de bâtiments fortement consommateurs d'énergie comme point de départ de la réflexion.

Exemple de la Communauté de communes de l'Estuaire qui engage une planification énergétique sur son territoire

Nombre d'habitants (2010) : 12 520
 Typologie des habitations : 94% de maisons
 Consommation d'énergie du territoire : 270 GWh/an
 (Dont 62% d'énergies fossiles)
 Production d'énergies renouvelables : 29 GWh/an
 (Dont 90% bois de chauffage)

Part des EnRs dans la consommation en 2010 : 11%
 Consommation par habitant : 7,90 MWh/hab⁽¹⁾

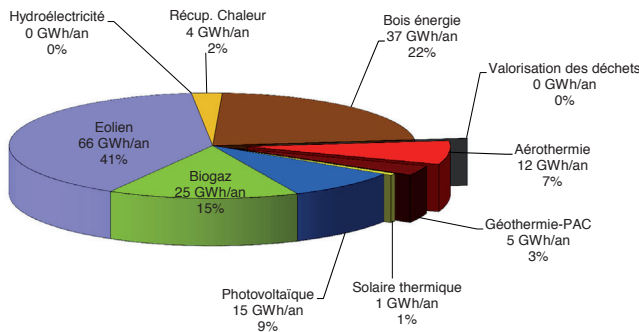
(1) Source CEREN, INSEE (RGP 2008)

La Communauté de communes de l'Estuaire (CCE) s'est engagée depuis 2005 en faveur du développement durable. L'Agenda 21 validé en 2007 comprend un axe intitulé « Devenir un pôle énergétique ».

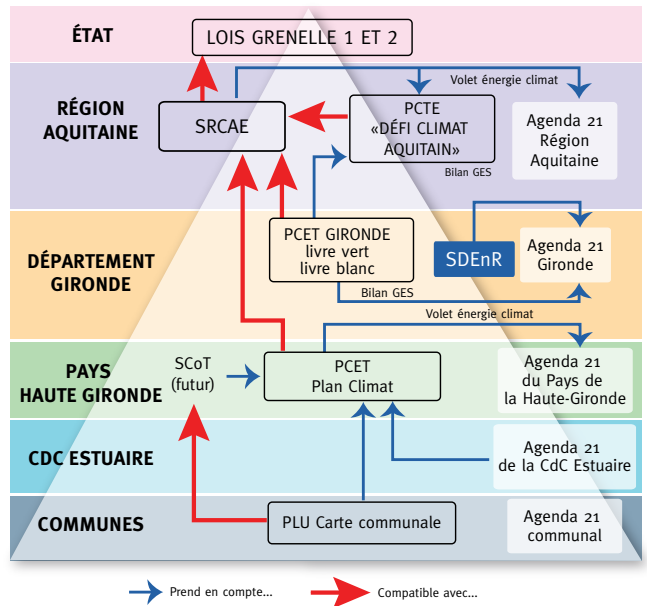
Du fait d'une volonté politique forte, plusieurs actions et projets ont été lancés, tant en matière de maîtrise des consommations énergétiques, que de développement des énergies renouvelables. Toutefois, la CCE manquait d'informations sur les consommations énergétiques de son territoire et les potentialités en matière de développement des énergies renouvelables.

L'étude a permis d'élaborer un véritable schéma de développement territorial en matière d'énergie autour d'un objectif de production d'EnRs et de réduction des consommations énergétiques à l'horizon 2020 :

- Multiplier par 6 la part des énergies renouvelables sur le territoire à l'horizon 2020, soit une production de 160 GWh/an
- Réduire de 10% la consommation énergétique du territoire.



Scénario de production par filière EnR à l'horizon 2020



Afin de concrétiser ces objectifs, le plan d'actions s'est attaché à la poursuite des efforts pour le développement des grands projets de production d'énergies renouvelables (parc éolien, centrale photovoltaïque) et préconise les actions sectorielles suivantes :

- la communication sur la sobriété énergétique,
- une action sur la précarité énergétique
- la mise en œuvre d'un plan solaire
- la maîtrise de l'énergie dans le secteur tertiaire
- des actions sur le transport

Ainsi que la mise en place d'actions transversales portant sur :

- la réalisation d'un tableau de bord énergétique
- la rédaction d'une charte d'engagement des partenaires du territoire
- l'adaptation des documents d'urbanisme
- la création d'un répertoire des compétences locales.

Aujourd'hui, la Communauté de communes de l'Estuaire s'engage dans une démarche TEPOS. Cette planification pose la première pierre de ce nouvel enjeu.

+ Vidéo et témoignage sur
www.gironde.fr/jcms/cgw_53325/temoignage-de-la-communaute-de-communes-de-lestuaire

Contribution du projet au développement durable (Agenda 21)

Finalité	Indicateur de mesure	Estimation de la contribution
Epanouissement de tous les êtres humains	-	-
Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations	Emplois locaux créés et/ou consolidés par le projet	Impacts à apprécier au fur et à mesure de la mise en œuvre du plan d'actions issu de l'étude de planification énergétique du territoire
Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Contribution à l'effort 2012-2020 du SRCAE	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	-	
Consommation et production responsable	-	